

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-2 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2, modifiés par délibération du conseil d'administration du 28 novembre 2025 ;
Vu l'élection du Président de l'université Rennes 2 en séance du Conseil d'administration du 12 mai 2023 ;
Vu l'avis de vacance de l'emploi de directeur général des services de l'Université Rennes 2 publié sur le portail interministériel « choisir le service public » le 4 décembre 2025 sous la référence 2025-2125980

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE RENNES 2

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Riwan CHEVROLLIER, directeur général des services adjoint - moyens de l'Université Rennes 2, est chargé de l'interim de la fonction de directeur général des services de l'Université Rennes 2 à compter du 5 janvier 2026.

Article 2 :

Le présent arrêté est publié sur le site de l'Université Rennes 2 dans la rubrique « Registre des actes Administratifs » et transmis à la rectrice de la région académique Bretagne, chancelière des universités.

Rennes, le 18 décembre 2025



Le Président de l'Université Rennes 2,